

Direction des ressources humaines

Cergy, le 29 avril 2024

Expéditeur : DRH

Affaire suivie par : Guillaume FERKATADJI, DRH  
Tél. : 01.34.25.30.91  
Courriel : guillaume.ferkatadji@valdoise.fr

Nom prénom  
Adresse  
Code postal Ville

**Objet : Dématérialisation du bulletin de paie à compter du mois de juin 2024**

Madame, Monsieur,

La direction des ressources humaines et la direction des systèmes d'information mettent en place un coffre-fort numérique destiné à tous les agents départementaux.

Ce coffre-fort est un service numérique sécurisé permettant de disposer, d'archiver et d'indexer divers éléments (documents administratifs, relevés, factures, etc.). Il s'agit d'un espace strictement personnel à chaque agent, auquel le Département n'aura pas accès hormis pour y verser des documents. Le choix s'est porté sur le coffre-fort proposé par l'entreprise Digiposte.

**A compter du mois de juin 2024, les bulletins de paie dématérialisés y seront déposés, en remplacement du bulletin de paie papier.**

Le bulletin de paie dématérialisé a la même valeur que son équivalent papier, et a l'avantage de pouvoir être stocké de façon sécurisée et facilement accessible : le coffre-fort Digiposte est notamment accessible depuis un smartphone personnel. Outre les bulletins de paie, ce coffre-fort vous permettra de stocker d'autres documents personnels dans cet espace sécurisé en ligne, indépendant du Département.

Le passage vers un bulletin de paie dématérialisé sera automatique. Conformément à la loi, vous avez néanmoins la possibilité de refuser l'émission de votre bulletin de paie au format numérique, en exprimant votre refus en envoyant un courriel **à partir de votre adresse professionnelle uniquement à secretariat.sap@valdoise.fr** avant le 6 juin 2024.

En l'absence de refus exprimé par courriel dans ce délai, vous recevrez un courriel d'invitation de Digiposte avec un lien vous permettant de créer votre compte personnel. Votre bulletin de paie du mois de juin sera déposé dans votre coffre-fort personnel et ne vous sera plus délivré par voie papier. Vous pourrez en disposer quasi instantanément après une première connexion à votre coffre-fort.

Vous pourrez, à tout moment, changer d'avis et résilier votre adhésion depuis votre coffre-fort et recevoir à nouveau vos bulletins de paie au format papier.

Pour vous aider dans votre démarche, les informations utiles seront publiées sur Mosaik, notamment une FAQ (foire aux questions). Le service Client Digiposte sera également à votre disposition.

En espérant que ce nouveau service vous apportera une pleine satisfaction, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

**Guillaume FERKATADJI**  
**Directeur des Ressources Humaines**

*PJ : Brochure coffre-fort numérique Digiposte*